

**COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20 JUIN 2014**

---

Le Conseil Municipal, **régulièrement convoqué** par lettres en dates du **30 mai et du 13 juin 2014**, s'est réuni le **20 juin 2014 à 8h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

-----

**ETAIENT PRESENTS :**

**MONSIEUR LE MAIRE, Joseph CARLES, Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE, Maurice BIDOUILH, Stéphanie SENSE, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohammed MAAFRI,**  
Adjoints au Maire

**Jean-Pierre MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Bernadette GUERY, Didier COMMINCAS, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Fouzia BENNAMA, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ,**  
Conseillers municipaux délégués

**Gilbert AJAS, Liliane POINSOT, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, Florence COMA, Corine BUISSON, David GERSON.**  
Conseillers municipaux

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

**Laurence MASSETTE** a donné pouvoir à **Françoise LABORDE,**  
**Bernard LOUMAGNE** a donné pouvoir à **Corine BUISSON,**  
**Régis LEONARD** a donné pouvoir à **Liliane POINSOT,**

- 
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
  - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
  
  - Dates de convocation : **30 mai et 13 juin 2014**
  - Date d'affichage : **13 juin 2014**
  - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **13 juin 2014**
  
  - **Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2014 transmis le 13 juin 2014 a été approuvé à l'unanimité.**

## **DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE**

---

### **MONSIEUR LE MAIRE a évoqué les points suivants :**

- **Une semaine placée sous le signe de l'amitié franco-allemande :**

Une délégation d'élus blagnacais s'est rendue à **Buxtehude** pour préparer le 30<sup>ème</sup> anniversaire du **jumelage** qui sera célébré l'an prochain à Blagnac.

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif et son homologue allemand Sigmar GABRIEL ont visité la chaîne d'assemblage de **l'A350** placée sous le signe de la **coopération européenne**, consacrant ainsi **AIRBUS** en symbole de l'union franco-allemande et « de la force industrielle de l'Allemagne et de la France ».

- **Blagnac entre dans la nouvelle géographie de la politique de la Ville :**

Le quartier des **Barradels** a été déclaré « quartier prioritaire » au regard de la faiblesse du revenu moyen de ses habitants (seul critère d'éligibilité au dispositif) : la moitié perçoit 11 500 € par an maximum.

La municipalité espère ainsi obtenir des **moyens supplémentaires**, notamment en matière de sécurité, pour lutter contre la montée des incivilités et autres actes de délinquance qui gâchent le quotidien des Blagnacais et plus précisément espère avoir un commissariat plus disponible pour les Blagnacais. En effet, les policiers de ce commissariat sont trop souvent appelés pour des missions à l'extérieur de Blagnac.

- **Coups de chapeau :**

Gros succès de **l'opération de nettoyage des berges de Garonne**, organisée le samedi 17 mai, la veille de la fête des Ramiers : quelque **300 participants** bénévoles ont participé et **6 tonnes de déchets** ont été collectés.

Merci aux **agents de la ville et de la communauté urbaine Toulouse-Métropole** qui ont encadré cette initiative... à renouveler !

Merci également et surtout **bravo à la régie municipale de Restauration** qui a reçu jeudi dernier un **label ECOCERT**. Celui-ci consacre les efforts consentis en faveur d'une « restauration collective plus bio, plus locale, plus saine et plus durable ».

- **Les festivités à venir :**

**La Fête de la musique le 21 juin :** à partir de 14 h et jusque tard dans la nuit dans le parc du Ritouret, le quartier Andromède et le Centre ancien, sous la houlette de la Direction des Affaires Culturelles, avec un programme d'animations musicales varié et éclectique.

**La Fête des rues** qui se tiendra le vendredi 27 juin autour d'un repas préparé par la régie municipale de restauration sur le thème du Brésil (coupe du monde de foot oblige !) au rythme d'une vingtaine de troupes bruyantes et colorées, sélectionnées par le Département Manifestations.

- **La date de la prochaine séance du Conseil municipal : le mercredi 8 octobre.**

## **1. ELECTION DES SENATEURS 2014 : DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS**

---

- **Désignation de 9 délégués suppléants.**

Les suppléants sont appelés à remplacer les délégués des conseillers municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de pertes de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation de fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Ils doivent avoir la nationalité Française et ne pas être privés de leurs droits civiques et politiques.

- **Le nombre de délégués suppléants :**

Le nombre de délégués suppléants à désigner est fonction du nombre de délégués titulaires. Pour Blagnac, il s'est agi de désigner 9 délégués suppléants.

- **Mode de scrutin :**

Ces suppléants sont élus sur une même liste au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage (remplacement d'un ou plusieurs noms par un ou d'autres noms) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste).

Ont été élus au scrutin secret à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

- **Liste du groupe « BLAGNAC A CŒUR » :**

- Madame Françoise CHIAPPETTA
- Monsieur André VALENTIN
- Madame Line MALRIC
- Monsieur Cyril BRET
- Madame Véronique GALVAN
- Monsieur Jean Christophe PINEL
- Madame Alizée MOSDIER

- **Liste du groupe « POUR LES BLAGNACAIS » :**

- Monsieur Michel BASTOUL
- Madame Valérie HUREZ

## DECISIONS DU MAIRE

---

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

### 2. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DÉCISIONS QU'IL A PRISES DU 10 AVRIL AU 30 MAI 2014.

Aucune observation n'a été émise.

**CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE**

### 3. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE DES TRANSPORTS, DE LA REGIE RESTAURATION ET D'AEROSCOPIA

---

#### Contexte de réalisation du programme d'investissement

2013 a vu la concrétisation du plan pluriannuel d'investissement avec la livraison de deux équipements structurants : l'Unité centrale de production de repas et le groupe scolaire Jean Moulin. La réalisation du programme se poursuit activement, la livraison d'un second groupe scolaire à Andromède étant prévue en 2014.

Le déroulement de ces opérations d'investissement se réalise dans un contexte qui se tend de plus en plus pour les collectivités avec des évolutions de recettes en berne et des charges de fonctionnement qu'il est plus que jamais nécessaire de maîtriser. La ville en a conscience depuis plusieurs années, ainsi malgré un ralentissement dans l'évolution des recettes, la ville maintient son niveau d'autofinancement sans faire progresser la fiscalité.

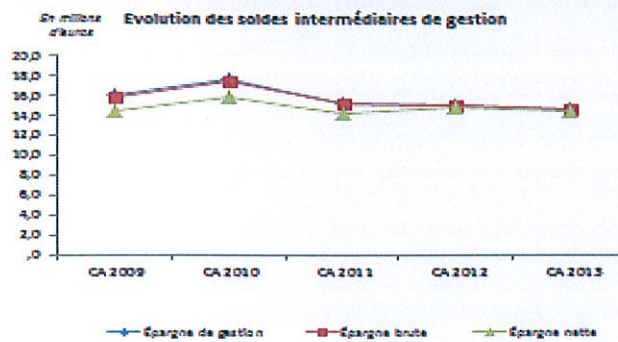
L'épargne ainsi constituée devrait également permettre d'amortir l'effet de la réduction des marges de manœuvre des partenaires de la ville (Conseil général, Conseil régional).

Compte administratif 2013





## Équilibre général du compte administratif

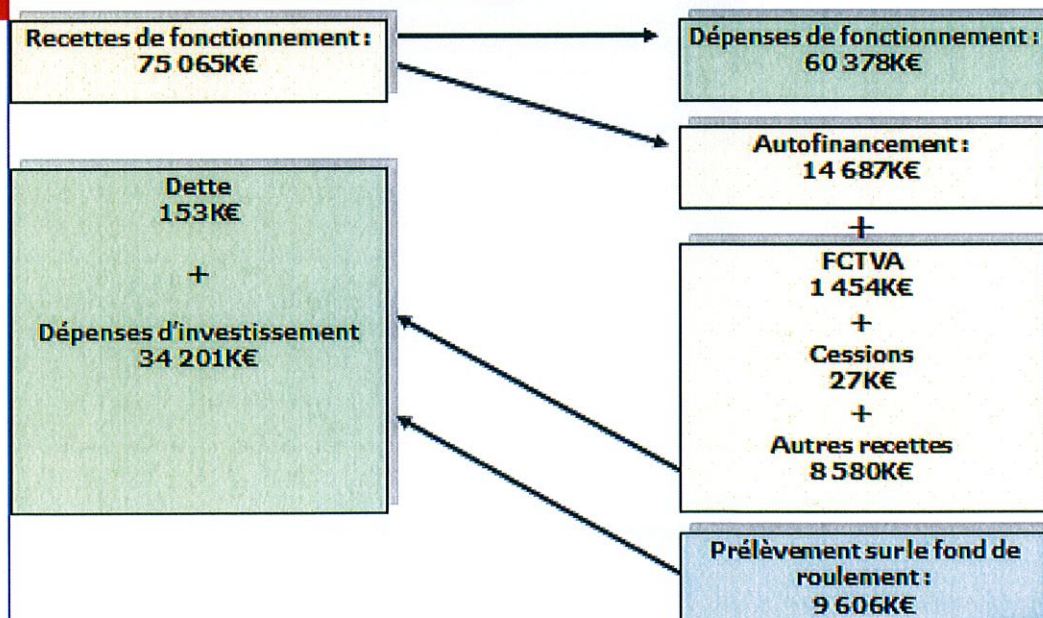


La tendance engagée en 2012 pour les différents niveaux d'épargne de la ville se poursuit. Malgré le tassement constaté, le niveau d'autofinancement de la ville reste élevé avec un taux d'épargne brute de 19% pour une moyenne de 15% pour les communes de la strate.

Compte administratif 2013



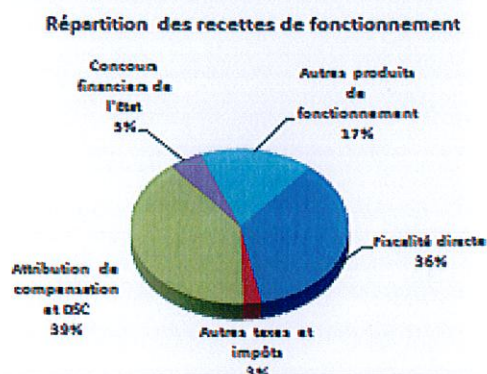
## GRANDS EQUILIBRES CONSOLIDES



Compte administratif 2013



## Les produits de fonctionnement

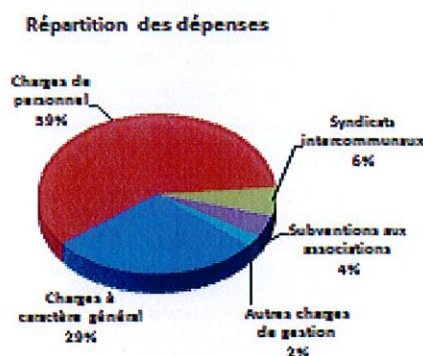


- Baisse des produits de fonctionnement de 0,6% avec 75,1M€ en 2013
- 1M€ de recettes exceptionnelles perçues en 2012 et non reconduites en 2013 expliquent la réduction des produits de fonctionnement

Compte administratif 2013



## Les charges de fonctionnement



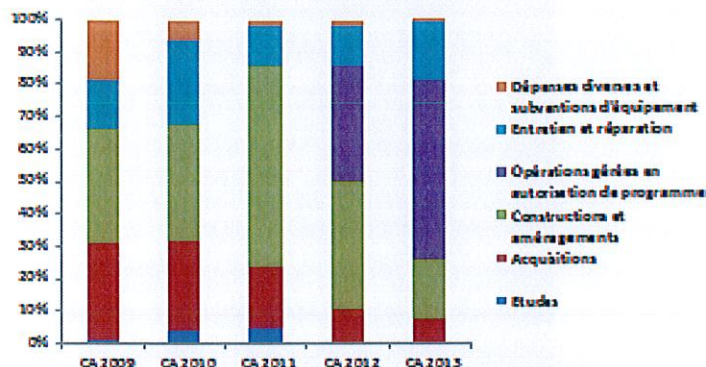
- Dépenses de fonctionnement en baisse de 0,2% en 2013 avec 60,4M€, baisse liée à la réduction de la contribution au SIVOM en 2013 (3,4M€ en 2013 pour 4,8M€ en 2012)
- La réduction de 3% de la part des dépenses des syndicats intercommunaux en 2013 emporte une hausse mécanique de la part des charges de personnel et des charges à caractère général

Compte administratif 2013





## Les dépenses d'équipement

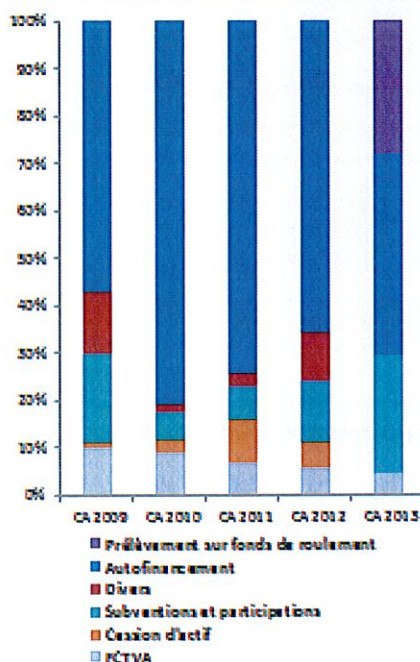


- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 34,2M€ dont 25,2M€ de travaux de construction et d'aménagement pour 15,7M€ en 2012.
- Les pics de dépenses d'équipement prévus du fait de la programmation des investissements se concrétisent, 2013 ayant vu la livraison de 2 équipements importants : la cuisine centrale et le GS Jean Moulin.

Compte administratif 2013



## Le financement de l'investissement



- Hors prélèvement sur le fonds de roulement, les recettes d'investissement s'élèvent à 24,6M€
- Le changement principal a relevé sur cet exercice est le prélèvement de 9,6M€ sur le fonds de roulement de la ville afin de financer les équipements réalisés
- Ce prélèvement évite à la ville d'avoir recours à l'emprunt

Compte administratif 2013



# Le compte administratif 2013 par mission



## Principales opérations de construction et d'aménagement

- Unité centrale de production de repas : 7 159K€ (AP 16 853K€)
- Groupe scolaire Jean Moulin : 8 779K€ (AP 12 229K€)
- Groupe scolaire Andromède : 2 699K€ (AP 14 481K€)
- Crèche des Ecureuils : 196K€ (AP 3 900K€)
- Gymnase Andromède : 259K€ (AP 5 312K€)
- Complexe sportif Naudin : 27K€ (AP 7 942K€)
- Restructuration des sites techniques : 21K€ (AP 13 503K€)
- Extension de l'Hôtel de ville : 41K€ (AP 16 281K€)
- Aéroscopia : 5 186K€





## Mission services aux publics

- Enfance :  
Travaux d'entretien des bâtiments scolaires : 588K€  
ALAE et ALSH : 623K€ (hors dépenses de personnel)
  - Petite enfance :  
Amélioration et augmentation de la capacité d'accueil de la petite enfance en partenariat avec des crèches privées : 82K€
  - Social:  
Service d'aide à domicile : 640K€  
Portage de repas : 367K€ (dépenses) / 184K€ (recettes)  
Soutien au CCAS : 145K€
  - Sports :  
Subventions aux associations sportives : 2 177K€  
Patinoire, travaux de remplacement du système frigorifique : 2 109K€
  - Culture :  
Entretien des bâtiments culturels : 645K€  
Acquisition de matériels culturels : 337K€
- Compte administratif 2013



## Mission cadre de vie

- Déplacements :  
Régie des transports : 287K€  
Transports scolaires, périscolaires et des services : 526K€
- Aménagement :  
Gestion du parc arboré : 323K€  
Aménagement de la place du Relais : 653K€  
Mise en place d'une aire de jeux sur Andromède : 39K€  
Espaces verts : 1 054K€

Compte administratif 2013



## Mission sécurité et prévention

- Opérations de prévention avec l'association ARPADE : 101K€
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux : 282K€

Compte administratif 2013



## Mission travaux et patrimoine

- Réhabilitation du patrimoine :  
Entretien du patrimoine : 361K€
- Gestion et entretien des équipements publics :  
Éclairage public : 720K€  
Travaux en régie : 362K€
- Travaux du Pôle Nord Ouest (Communauté urbaine de Toulouse Métropole) : 3 101K€ de réalisations dont :

Rue Guimbaud : 959K€  
Vieux Chemin de Grenade : 777K€  
Rue Debax : 644K€  
Rue Bêteille : 168K€  
Allée Emile Zola : 49K€  
Colonnes enterrées : 35K€

Plan de jalonnement : 29K€  
Avenue Servanty : 27K€  
Achats de mobiliers urbains : 26K€  
Rue Dieudonné Costes : 25K€  
Travaux divers : 361K€

Compte administratif 2013



**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**



#### 4. AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 71 000 794,82€
- Un besoin de financement de la section d'investissement avec les restes à réaliser de 25 607 237,95€

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2013	63 238 969,14	75 574 021,78	12 335 052,64
Report exercice 2012		58 665 742,18	
Total avec report	63 238 969,14	134 239 763,96	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>71 000 794,82</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2013	30 581 382,48	17 644 769,40	-12 936 613,08
Report exercice 2012	6 461 605,71		
Total avec report	37 042 988,19	17 644 769,40	
<b>Résultat de clôture 001</b>			<b>19 398 218,79</b>
Restes à réaliser reportés sur 2013	6 629 040,06	420 020,90	
Total avec Restes à réaliser	43 672 028,25	18 064 790,30	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement + RAR)	25 607 237,95
Affectation du résultat 1068	25 607 237,95
<b>Résultat reporté 002</b>	<b>45 393 556,87</b>

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 5. AFFECTATION DE RESULTAT 2013 DU BUDGET ANNEXE "REGIE RESTAURATION"

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 861 211,99 €
- Un besoin de financement de la section d'investissement 12 923,33 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2013	3 410 951,95	3 388 850,34	-22 101,61
Report de l'exercice 2012		883 313,60	
Total avec report	3 410 951,95	4 272 163,94	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>861 211,99</b>

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2013	20 984,25	15 558,57	-5 425,68
Report de l'exercice 2012	7 497,65		
<b>Résultat de clôture</b>			<b>-12 923,33</b>
Restes à réaliser reportés 2013	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	28 481,90	15 558,57	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	12 923,33
Affectation du résultat	12 923,33
<b>Résultat reporté</b>	<b>848 288,66</b>

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 6. AFFECTATION DE RESULTAT 2013 : BUDGET ANNEXE "REGIE DES TRANSPORTS"

Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 212 746,16€
- Un excédent de financement de la section d'investissement de 165 429,18 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2013	289 111,16	294 182,91	5 071,75
Report de l'exercice 2012		207 674,41	
Total avec report	289 111,16	501 857,32	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>212 746,16</b>

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2013	993,16	2 185,68	1 192,52
Report de l'exercice 2012		164 236,66	
<b>Résultat de clôture</b>			<b>165 429,18</b>
Restes à réaliser reportés 2013	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	993,16	166 422,34	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00
Affectation du résultat	0,00
<b>Résultat reporté</b>	<b>212 746,16</b>

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 7. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 AEROSCOPIA

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 0,00 €
- Un excédent de financement de la section d'investissement de 1 667 703,55 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2013	7 160,25	7 160,25	0,00
Report de l'exercice 2012		0,00	
Total avec report	7 160,25	7 160,25	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>0,00</b>

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2013	5 185 691,11	6 834 864,21	1 649 173,10
Report de l'exercice 2012		18 530,45	
<b>Résultat de clôture</b>			<b>1 667 703,55</b>
Restes à réaliser reportés 2013	5 807 427,52	5 483 025,00	
Total avec restes à réaliser	10 993 118,63	12 336 419,66	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00
Affectation du résultat	0,00
<b>Résultat reporté</b>	<b>0,00</b>

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**8. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : "REGIE RESTAURATION", "REGIE DES TRANSPORTS ET "AEROSCOPIA"**

Les montants du budget supplémentaire du budget principal 2014 sont les suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>25 642 458.85</b>
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser - déficit d'investissement reporté	-384 800.00 851 900.00 200 000.00 -1 436 700.00 6 629 040.06 19 398 218.79
	<b>Recettes</b>	<b>51 080 079.02</b>
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>emprunt d'équilibre</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser - réserves	25 052 820.17 1 436 700.00 -19 205 026.70 42 821 146.87 420 020.90 25 607 237.95
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>45 407 772.87</b>
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i>	45 407 772.87 949 926.00 200 000.00 44 257 846.87
	<b>Recettes</b>	<b>45 407 772.87</b>
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>mouvements d'ordre</i> - excédent reporté	45 407 772.87 14 216.00 0.00 45 393 556.87

Budget supplémentaire de la régie des transports :

<b>BUDGET DES TRANSPORTS</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b> - ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser	<b>6 500.00</b> 6 500.00 1 000.00 5 500.00 0.00 0.00
	<b>Recettes</b> - ajustements <i>mouvements réels</i> <i>emprunt d'équilibre</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser - réserves - excédent reporté	<b>287 918.34</b> 122 489.16 0.00 -51 050.00 173 539.16 0.00 0.00 165 429.18
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b> ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i>	<b>212 746.16</b> 212 746.16 16 500.00 22 707.00 173 539.16
	<b>Recettes</b> ajustements <i>mouvements réels</i> <i>mouvements d'ordre</i> excédent reporté	<b>212 746.16</b> 0.00 0.00 0.00 212 746.16

Budget supplémentaire de la régie restauration :

<b>BUDGET DE LA REGIE RESTAURATION</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b> - ajustements 1 755.00 <i>mouvements réels</i> 0.00 <i>dépenses imprévues</i> 1 755.00 <i>mouvements d'ordre</i> 0.00 - restes à réaliser 0.00 - déficit d'investissement reporté 12 923.33	<b>14 678.33</b>
	<b>Recettes</b> - ajustements 554 999.66 <i>mouvements réels</i> 0.00 <i>emprunt d'équilibre</i> -12 400.00 <i>mouvements d'ordre</i> 567 399.66 - restes à réaliser 0.00 - réserves 12 923.33	<b>567 922.99</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b> ajustements 848 288.66 <i>mouvements réels</i> 2 279.00 <i>dépenses imprévues</i> 278 610.00 <i>mouvements d'ordre</i> 567 399.66	<b>848 288.66</b>
	<b>Recettes</b> ajustements 0.00 <i>mouvements réels</i> 0.00 <i>mouvements d'ordre</i> 0.00 excédent reporté 848 288.66	<b>848 288.66</b>

Budget supplémentaire Aéroscopia :

<b>BUDGET AEROSCOPIA</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b> - ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser	<b>5 807 427.52</b>  0.00 0.00 0.00 0.00 5 807 427.52
	<b>Recettes</b> - ajustements <i>mouvements réels</i> <i>emprunt d'équilibre</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser - réserves - excédent d'investissement reporté	<b>6 723 336.55</b>  -427 392.00 0.00 -427 392.000 0.00 5 483 025.00 0.00 1 667 703.55
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b> ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i>	
	<b>Recettes</b> ajustements <i>mouvements réels</i> <i>mouvements d'ordre</i> excédent reporté	

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**



## **9. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2014**

---

### **1° SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer les subventions complémentaires suivantes :

#### **SPORTS**

**- BLAGNAC BOXING CLUB** **20 000 €**

Subvention exceptionnelle pour l'organisation à Blagnac - le 6 juin 2014 - du championnat de France « super plumes » avec le Blagnacais Samir ZIANI ainsi que quatre autres combats professionnels.

**3 000 €**

**- ELAN GYMNIQUE DE BLAGNAC**

Subvention exceptionnelle pour frais de transport et d'hébergement suite à la qualification de dix gymnastes et de deux équipes aux championnats de France.

**- BLAGNAC AERO PELOTE**

**500 €**

Subvention exceptionnelle pour frais d'organisation d'une manche du championnat de France Elite/Pro par équipe à Blagnac le 8 mars 2014.

#### **AFFAIRES SOCIALES**

**- LA RANDO DE L'ESPOIR**

**3 600 €**

Subvention exceptionnelle pour d'un groupe d'enfants malades à « Disneyland Paris » et pour l'organisation de la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.

#### **PREVENTION DES RISQUES**

**- AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE BLAGNAC**

**1 380 €**

Subvention exceptionnelle pour le remplacement du drapeau de cérémonie.

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les subventions complémentaires suivantes :

#### **SPORTS**

**- BLAGNAC FOOTBALL CLUB**

**20 000 €**

Subvention exceptionnelle affectée à l'activité « jeunes » pour l'organisation du tournoi International « U13 », les 21 et 22 juin 2014 à Blagnac.

**AFFAIRES CULTURELLES****750 €****- MUSIQUE MUNICIPALE DE BLAGNAC**

Subvention exceptionnelle pour un concert de soutien avec l'ensemble vocal Crescendo à Luchon.

**- FJEPS SCRABBLE, LOISIRS DE L'ESPRIT****200 €**

Subvention exceptionnelle pour frais de déplacement des qualifiés du club à divers championnats (Championnat interclubs à Bron, championnat de France à Vichy et championnat du Monde à Aix les Bains).

**- COMPAGNIE DE LA POMME**

Subvention exceptionnelle pour participation à un festival théâtral

**200 €**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**10. AUTORISATION PERMANENTE DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC POUR ENGAGEMENT DE POURSUITES ENVERS LES DEBITEURS DEFAILLANTS**

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci, le comptable public doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite.

Cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**11. AUTORISATION DE RECOUVREMENT DES INTERETS MORATOIRES AUPRES DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013****Exercice 2013**

Montant des Intérêts moratoires à la charge du comptable, sur le Budget Principal :  
6 540, 80 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**12. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DU GROUPE SCOLAIRE ANDROMEDE ET DES CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Programmes / N° AP/CP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>CP antérieurs</b>	<b>CP 2014</b>	<b>CP 2015</b>
Groupe scolaire Andromède / AP2012P01E08	14 980 995	3 265 227,61	11 615 767,39	100 000,00
<i>Montant initial</i>	<i>14 480 995</i>	<i>3 265 227,61</i>	<i>11 215 767,39</i>	

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**13. DESIGNATION DES DEUX DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS (SIAH) : CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 6 AVRIL 2014**

**Ont été élus à l'unanimité :**

Monsieur Gérard GABARRE et Monsieur Pascal BOUREAU

**14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES DE LA COMMUNE**

Conformément à l'article D411-1 du Code l'Éducation, deux élus siègent aux conseils d'école : le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

- M. Jean-Paul TEJEDOR (école maternelle Suzanne Lacore)
- M. Jean-Paul TEJEDOR (école maternelle Louis Weidknet)
- M. Benoît GOMEZ (école maternelle Jean Moulin)
- Mme Catherine ESCHARD (école maternelle Les Prés)
- M. Alain RIGOUT (école maternelle Aérogare)
- Mme Maryse CAUJOLLE (école maternelle Clément Ader)
- Mme Maryse CAUJOLLE (école maternelle Saint-Exupéry)
- Mme Stéphanie SENSE (école maternelle Andromède)
- M. Fabien NEGRIER (école élémentaire Louis Weidknet)
- M. Benoît GOMEZ (école élémentaire Jean Moulin)

- Mme Catherine ESCHARD (école élémentaire Les Prés)
- M. Alain RIGOUT (école élémentaire Aérogare)
- M. Mohamed MAAFRI (école élémentaire René Cassin)
- Mme Stéphanie SENSE (école élémentaire Andromède)

**ONT ÉTÉ ELUS PAR :  
27 VOIX  
DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »  
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**8 ABSTENTIONS  
DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »  
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

#### **15. DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

---

Le « correspondant Défense » est en relation avec :

- le Délégué militaire départemental (DMD),
- la Délégation l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD) au niveau national,
- le Rectorat et la Préfecture au niveau départemental

**A été élue :**

Madame Denise COUFFIGNALS.

**27 VOIX POUR  
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »  
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**8 ABSTENTIONS  
DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »  
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**



**16. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE « AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC »**

---

La commune de Blagnac siège au Conseil de Surveillance de la société « Aéroport Toulouse-Blagnac », en qualité de « censeur ».

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le délégué de la commune.

**A été élu à l'unanimité :**

Monsieur Pascal BOUREAU.

**17. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DE L'AIR EN MIDI-PYRENNES (ORAMIP)**

---

**A été élu à l'unanimité :**

Monsieur Pascal BOUREAU.

**18. DESIGNATION DES DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE TOULOUSE-GINESTOUS**

---

**Ont été élus à l'unanimité :**

Délégué titulaire : Monsieur Alain RIGOUT

Délégué suppléant : Monsieur Pascal BOUREAU.

**19. DESIGNATION DES TROIS REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN MERMOZ - CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 6 AVRIL 2014**

---

**Ont été élus:**

Monsieur Jean-Michel MAZARDO

Monsieur Jean-Paul TEJEDOR

Madame Catherine ESCHARD

**27 VOIX POUR  
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »  
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**8 ABSTENTIONS  
DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »  
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**



## 20. AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Avenant portant élargissement du domaine des actes transmis, aux délibérations et documents budgétaires ainsi qu'aux marchés publics transmissibles au contrôle de légalité.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 21. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

### LA METHODOLOGIE : UN PROCESSUS PARTICIPATIF

#### CESEL

##### Un retour d'expérience sur le mandat du CESL 2008-2013

- remis par le Président délégué du CESL
- Bilan : des remarques à prendre en compte

##### Constitution d'un groupe de travail

- Participation d'anciens membres du CESL
- Un membre du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) invité à titre consultatif
- Plusieurs adaptations proposées par le groupe

#### CONSEILS DE QUARTIER

- Constitution d'un **groupe de travail** composé d'anciens présidents
- Plusieurs adaptations suggérées par le groupe



### REGLEMENT INTERIEUR DU CESEL 1/3

CRITERES	2008 - 2014	2014 - 2020
INTITULE	Conseil économique et social local CESL	Conseil économique, social et environnemental local CESEL
COMPOSITION DESIGNATION	46 membres : <ul style="list-style-type: none"><li>- 40 membres désignés par M. le Maire</li><li>- Les 6 Présidents des CDQ</li></ul>	40 membres : <ul style="list-style-type: none"><li>- 20 membres désignés par M. le Maire</li><li>- 1 membre issu du Conseil Municipal des Jeunes</li><li>- 1 membre issu du Conseil des Séniors</li><li>- Les 6 présidents délégués des CDQ</li><li>- 12 membres proposés par les présidents délégués des CDQ et non membres des CDQ</li></ul>





## REGLEMENT INTERIEUR DU CESEL 2/3

CRITERES	2008 - 2014	2014 - 2020
BUREAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le président délégué</li> <li>- 2 vice-présidents</li> <li>- 1 secrétaire général</li> <li>- 1 secrétaire général adjoint</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le président délégué</li> <li>- 2 vice-présidents</li> <li>- 1 secrétaire général</li> <li>- 1 secrétaire général adjoint</li> <li>- Les présidents des commissions en cours</li> </ul>
SECRETARIAT GÉNÉRAL	Le secrétariat est assuré par le secrétaire général ou en son absence par un membre du CESEL	Le département démocratie de proximité assure le secrétariat général du CESEL
COMMISSION <i>Composition :</i>  <i>Invités :</i>	<p>12 membres maximum</p> <p>Possibilité d'inviter ponctuellement des personnes expertes</p>	<p>Les membres du CESEL volontaires</p> <p>Les commissions peuvent être élargies à des personnes expertes pour enrichir les débats sans pour autant qu'elles deviennent membres du CESEL</p>



## REGLEMENT INTERIEUR DU CESEL 3/3

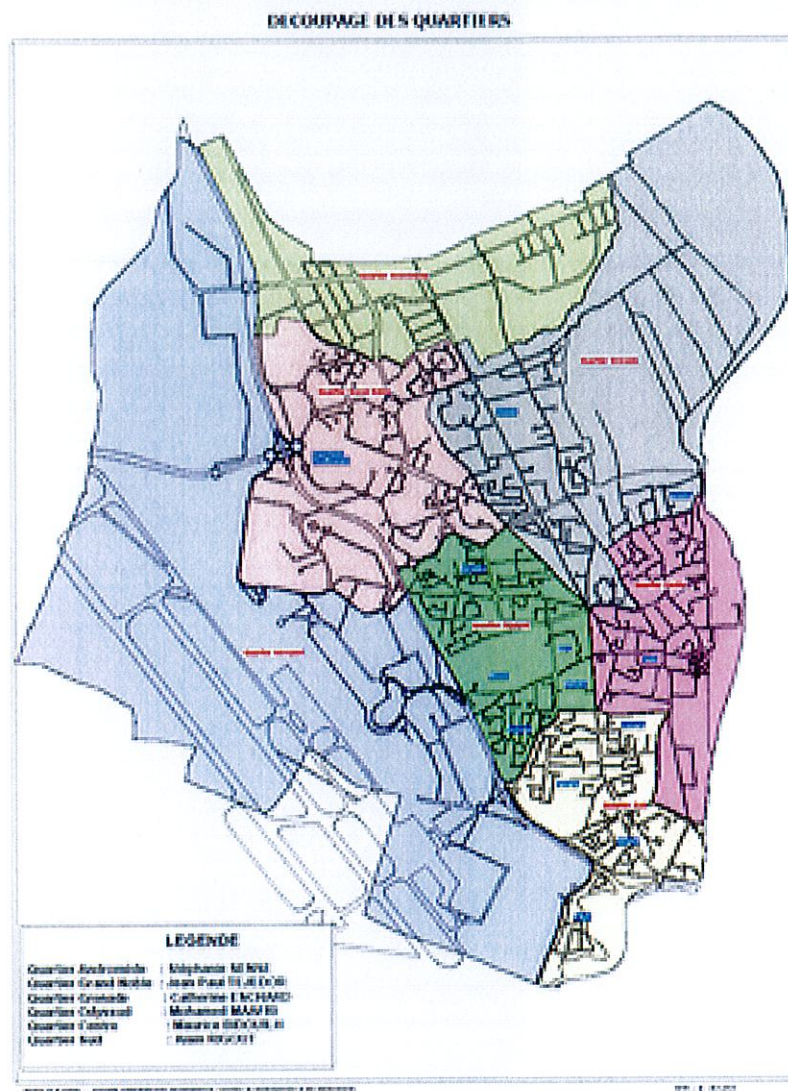
CRITERES	2008 - 2014	2014 - 2020
RAPPORT DES COMMISSIONS	Soumis à l'approbation de l'assemblée plénière	<p>Soumis à l'approbation de l'assemblée plénière en présence de l'Adjointe déléguée à la démocratie participative</p> <p>La rapport donne lieu à une présentation aux élus concernés</p>



**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**



## 22. MODIFICATIONS DES PERIMETRES DES QUARTIERS



**Les périmètres des quartiers définissent les périmètres d'intervention** des adjoints de quartier qui sont :

Madame Stéphanie SENSE pour le quartier Andromède  
Monsieur Jean-Paul TEJEDOR pour le quartier Grand Noble  
Madame Catherine ESCHARD pour le quartier Grenade  
Monsieur Mohamed MAAFRI pour le quartier Odysseus  
Monsieur Maurice BIDOUILH pour le quartier Centre  
Monsieur Alain RIGOUT pour le quartier Sud

## REVISION DU PERIMETRE DES QUARTIERS

### OBJECTIF : RECHERCHER UNE MEILLEURE PROXIMITE POUR LES BLAGNACAIS

- ✓ **Un constat** : dans ses contours actuels, le quartier Grenade ne dispose pas d'école primaire.  
**Une nécessité** : une école par quartier.
- ✓ Certains secteurs ont été modifiés afin de s'adapter aux **habitudes et aux pratiques des blagnacais** et dans le but de prendre en compte le **sentiment d'appartenance et d'identification au quartier**.



LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 23. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIERS



## REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIERS 1/2

CRITERES	2008 - 2014	2014 - 2020
COMPOSITION	10 membres 2 élus référents	10 membres 1 adjoint de quartier
DÉSIGNATION	4 membres désignés par M. Le Maire 4 membres élus par les habitants 2 membres issus des associations	4 membres désignés par M. Le Maire 2 membres élus par les habitants 2 membres désignés par tirage au sort → Les membres élus et tirés au sort doivent avoir fait acte de candidature 2 membres issus des associations → Les associations sont désignées par M. Le Maire et elles désignent ensuite leur représentant au CDQ
PRÉSIDENTE	Le Président est élu par les membres Aucune limite dans la durée	L'adjoint de quartier est le président du conseil de quartier en application des textes de référence Les membres élisent un président délégué → l'adjoint de quartier ne participe pas au vote Le président délégué préside le conseil de quartier Durée de la fonction: 3 ans non renouvelable



## REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIERS 2/2

CRITERES	2008 - 2014	2014 - 2020
RENOUVELLEMENT	Les membres sont élus pour 4 ans Le conseil de quartier est renouvelé par moitié tous les 2 ans Pas de limite dans la durée du mandat	Les membres sont élus pour 3 ans Mandat renouvelable une seule fois
DÉMISSION ET REMPLACEMENT	5 absences consécutives injustifiées	3 absences consécutives Constitution d'une liste complémentaire par tirage au sort pour remplacer les membres démissionnaires
GROUPES DE TRAVAIL	Aucune mention	Possibilité de créer des groupes de travail ouverts aux habitants Possibilité de créer des groupes de travail inter-quartiers portant sur une thématique transversale à plusieurs secteurs



**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**24. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE -  
SDEHG - ECLAIRAGE PUBLIC DE LA PLACE DE LA REVOLUTION**

---

Éclairage public Place de la Révolution

• TVA (récupérée par le SDEHG)	28 983 €
• Part SDEHG	66 500 €
• <b>Part restant à la charge de la commune</b>	<b>96 068 €</b>

---

TOTAL	191 551 €
-------	-----------

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**25. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - ECLAIRAGE DU SKATE PARK CHEMIN DU FERRADOU**

Skate Park, chemin du Ferradou, le SDEHG

• TVA éligible au FCTVA	15 276 €
• Part gérée par le syndicat	41 250 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>46 269 €</b>
<hr/>	
TOTAL	102 795 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**26. STUDIO ET RESIDENCE POLYGONE : ABROGATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DES 24 JUIN 2008, 6 NOVEMBRE 2008, 13 MARS 2009 ET 15 DECEMBRE 2009 - RESILIATION DES CONTRATS RELATIFS A L'OCCUPATION DU STUDIO ET DE LA RESIDENCE DES ARTISTES POLYGONE AVEC LA SOCIETE NEW POLYGONE**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**27. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES VENTES IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2013**

**LES ACQUISITIONS**

Les 10 dossiers d'acquisition correspondent à :

**2 DOSSIERS D'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE MARAÎCHÈRE :**

- acquisition aux enchères publiques de la maison de Monsieur et Madame SAMAZAN au prix de 130 000 €
- acquisition de diverses parcelles appartenant à Monsieur et Madame LOZES pour une surface totale de 11573 m<sup>2</sup> au prix de 108 275 €

**5 DOSSIERS D'ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

- acquisition auprès de la SEM OPPIDEA de 4 terrains destinés à la réalisation d'équipements publics dans la ZAC Andromède :
  - le terrain d'extension du cimetière parc, ilot 5D : 256 m<sup>2</sup> au prix de 17 476 € HT
  - le terrain du groupe scolaire, ilot 23C : 10 114 m<sup>2</sup> au prix de 252 041 € HT
  - une réserve foncière, ilot 23D : 7722 m<sup>2</sup> au prix de 192 432 € HT
  - le terrain du futur Centre Technique Municipal (CTM), ilots 5A et 5B : 14 589 m<sup>2</sup> au prix de 190 000 € HT
- acquisition auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne d'une emprise intégrée au projet de cuisine centrale : 1431 m<sup>2</sup> au prix de 21 000 €.

## **2 DOSSIERS D'ACQUISITIONS DIVERSES :**

- acquisition auprès de la copropriété la Palme d'une parcelle pour permettre l'accès d'un riverain : 60 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique
- acte rectificatif pour un dossier d'acquisition par dation en paiement à la SCI DE FONTGRASSE (acte du 05/11/2001) : oubli d'une parcelle de 17 m<sup>2</sup> (prix initial inchangé)

**TRANSFERT DES BIENS DU SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION :** Intégration dans le patrimoine communal du gymnase pour une valeur nette comptable de 3 145 675,69 €.

## **LES VENTES**

Le dossier de vente correspond à la vente à la SCI IMAGINE des anciens locaux de la Maison de la Famille et de la Parentalité dans la copropriété l'Orée du Parc, qui avaient été prêtés provisoirement à l'UTAMS : vente au plus offrant suite à appel à candidature par l'intermédiaire des agences immobilières pour un prix de 161 007 €.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 27 VOIX POUR  
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE  
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**8 ABSTENTIONS  
DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »  
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**28. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015**

Dispositifs	ENSEIGNES				PUBLICITES ET PREENSEIGNES NON NUMERIQUES		PUBLICITES ET PREENSEIGNES NUMERIQUES	
	$S \leq 7 \text{ m}^2$	$7 \text{ m}^2 < S \leq 12 \text{ m}^2$	$12 \text{ m}^2 < S \leq 50 \text{ m}^2$ (x2)	$S > 50 \text{ m}^2$ (x4)	$S \leq 50 \text{ m}^2$	$S \geq 50 \text{ m}^2$ (x2)	$S \leq 50 \text{ m}^2$ (x3)	$S \geq 50 \text{ m}^2$ (x6)
<b>Tarifs 2015 par m<sup>2</sup></b>	<b>exonéré</b>	<b>20,4 €</b>	<b>40,8 €</b>	<b>81,6 €</b>	<b>20,4 €</b>	<b>40,8 €</b>	<b>61,2 €</b>	<b>122,4 €</b>

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DONNANT SUR LA VOIE PUBLIQUE DE L'IMMEUBLE SITUÉ 33, RUE PASTEUR A BLAGNAC AU PROFIT DE MADAME JEANNINE BEZARD**

Subvention d'un montant de 1 279,38 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**30. ACQUISITION DE PARCELLES EN ZONE MARAICHERE A MADAME JOSE PEREZ**

Parcelles		Lieudit	Surfaces
Section	N°		
AN	126	Le Sesqua	1 438 m <sup>2</sup>

Comme pour toutes les acquisitions précédentes sur ce secteur, cette dernière s'inscrit dans le cadre de la politique communale en faveur de l'agriculture périurbaine : prix de 5 €/m<sup>2</sup>.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **31. ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A MADAME LEVERT-PUEL**

Terrain situé en limite du parking Cantayre, parcelle cadastrée section AW n° 109 partie pour une surface de 425 m<sup>2</sup>. Devant cette opportunité de pouvoir agrandir ce parking, des négociations ont été menées avec Madame Nathalie LEVERT-PUEL.

Prix de 400 €/m<sup>2</sup> agréé par les services de France Domaine.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **32. EXTENSION DU PARKING CANTAYRE : AUTORISATION DONNEE A LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE-METROPOLE DE DEPOSER L'AUTORISATION D'URBANISME NECESSAIRE ET DE REALISER LES TRAVAUX CORRESPONDANTS**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **33. AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX CORRESPONDANTS**

Les nouveaux travaux à engager connus à ce jour sont les suivants :

1. École Maternelle Suzanne Lacore (parcelles cadastrées section AH n°144 et 135 partie) : remplacement de l'alarme incendie par un SSI de catégorie B permettant l'asservissement des portes DAS de la cuisine et la mise en conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation HAND.
2. Ensemble des Groupes Scolaires (Écoles Maternelles et Élémentaires) - Centre de Loisirs de Barricou : mise en place d'un système d'interphonie à l'entrée des écoles couplé avec le téléphone de la directrice :  
Groupe Scolaire Suzanne Lacore – parcelles cadastrées section AH n°144 et 135 partie.  
Groupe Scolaire Aérogare – parcelle cadastrée section BI n°34  
Groupe Scolaire Weidknnnet – parcelle cadastrée section AI n°472 partie  
Groupe Scolaire Clément Ader – parcelle cadastrée section BM n° 187  
Groupe Scolaire René Cassin – parcelles cadastrées section BM n° 58 – 336  
Groupe Scolaire des Prés – parcelle cadastrée section AS n° 119  
Groupe Scolaire Jean Moulin – parcelles cadastrées section AZ n° 29 – 30 – 91 et 101  
Centre de Loisirs de Barricou à Beauzelle rue de la Rhune – parcelles cadastrées section AI n° 16 – 18 – 21 – 23 - 26
3. Groupe Scolaire Aérogare - école élémentaire (parcelle cadastrée section BI n°34 partie) : mise en place de locaux de stockage et de ménage sous les escaliers



4. Multi Accueil Neptune - CAC (parcelles cadastrées section AH n°144 et 135 partie):
  - aménagement de vestiaires pour les agents à l'étage suite aux observations de la commission de sécurité
  - réaménagement de la tisanerie côté crèche : 1er étage MA : vestiaires avec lave-mains et 1er étage CAC : salle de réunion, tisanerie, stockage
5. Structure Multi-accueil Les Dauphins (Section des bébés à l'étage et Restaurant au Rez-de-chaussée (parcelles cadastrées section BM n°365 – 368) : aménagement d'une structure de type auvent pour apport d'ombre
6. Complexe Sportif Andromède (Tribunes Louis Héraud) – parcelles cadastrées section n° 8 – 137 – 139 – 141 – 143 – 148 – 150 et section AP n° 2 – 3 – 4 – 5 – 303 – 305 – 317 :
  - Fourniture et pose d'un chalet 4\*3 à proximité de la tour de chronométrage, pour installation des postes informatiques
  - Mise en conformité du stockage de carburants et produits phytosanitaires.
7. Gymnase Guillaumet (parcelle cadastrée section BL n°48) : Création d'un point de livraison (sous station) et raccordement au réseau de chauffage urbain dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP)
8. Démolition et Reconstruction des Salles Municipales de Naudin (parcelle cadastrée section AP n° 17 – 18 – 24 et 144)
9. Petit Théâtre St Exupère (parcelle cadastrée section AW n° 68 – 72 – 73 – 68) : Réfection des murs d'enceinte et finition du Mur Nord du Cimetière Centre
10. Odyssud (parcelle cadastrée section BL n° 3) :
  - Médiathèque : installation d'un système de sonorisation des salles, réaménagement des espaces...
  - Grande salle - Grill : travaux de confortement du grill de scène, mise en place de passerelles supplémentaires
  - Mise en conformité des locaux à risques
11. Chapiteau des Ramiers (parcelles cadastrées section AV n°374 – 376 – 380 – 381 et 382) : Réalisation d'un stockage pour sécuriser le mobilier du Chapiteau
12. Relocalisation des Sites Techniques : construction des nouveaux bâtiments sur le quartier Andromède, parcelles cadastrées section AC n° 132 – 134
13. Bâtiment de la Direction des Affaires Sociales rue Bacquié-Fonade (parcelle cadastrée section AY n°22) : Ravalement de façades
14. Trésorerie (parcelle cadastrée section BO n°524) : Ravalement de façades, reprise des rampes d'accès et mise en place d'un pavoisement (pour planter les drapeaux)
15. Réhabilitation de la Ferme de Pinot – parcelles cadastrées section AB n°22 – 27
16. Diverses opérations de démolition : Maison « Grondin » (parcelle cadastrée section AN n°156) – Résidence Polygone (parcelle cadastrée section BL n°168) – Hangar « Dassieu » (parcelle cadastrée AO section n°25)

17. Implantation de structures modulaires provisoires sur l'aire de jeux extérieure de la salle polyvalente du centre de loisirs Barricou sur Beauzelle (parcelles cadastrées section AI n° 21 – 23 – 24p – 26 – 35p – 45 – 46p – 47 – 48)

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE  
SAUF :  
LES POINTS N° 11 – 12 – 15  
ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »**

**34. AUTORISATION DE MISE A LA REFORME DE DOCUMENTS SORTIS DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE ET DE VENTE AUX PARTICULIERS D'UNE PARTIE DE CES DOCUMENTS**

Retrait des collections de 4821 documents dont 1079 CD, 3703 livres, 39 DVD constaté par un PV d'élimination mentionnant le nombre d'ouvrages retirés et leur destination.  
Ces documents seront supprimés de la base bibliographique informatisée

Organisation d'une vente à bas prix de 5329 documents sortis des collections depuis 2013 auprès du public.

Seront proposés à la vente le 26 juin 2014:

1005 cd simples à un tarif de 1€

993 livres adultes à un tarif de 1€

1982 livres jeunesse à un tarif de 1 €

1124 livres adultes et jeunes à un tarif de 2€

171 livres d'art et beaux livres à un tarif de 4 €

54 coffrets de CD à un tarif de 4 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**35. ACTUALISATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF "LA BOURSE AUX PROJETS JEUNES"**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**36. ACTUALISATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF "LA BOURSES AUX PERMIS DE CONDUIRE"**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **37. COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES, DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUNS A LA VILLE ET AU C.C.A.S ET DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU C.T ET AU C.H.S.C.T**

Il a été adopté :

- de maintenir une parité numérique des représentants titulaires du personnel et des représentants titulaires de la collectivité, et de fixer ce nombre à 5 pour le CT, et à 3 pour le CHSCT.
- de prévoir pour ces deux instances, le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.
- et de maintenir ces instances représentatives communes pour la Ville et le CCAS, sous réserve d'une délibération concordante du CCAS.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **38. ACTION SOCIALE DE LA VILLE EN FAVEUR DES PERSONNELS MUNICIPAUX / MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2010**

#### **ADHESION AU CNAS**

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, dont le siège est situé 10 bis par Ariane, Bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. Elle propose un très large éventail de prestations, à savoir : aides, recours, prêts sociaux vacances, loisirs, culture, chèques emploi service etc... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014**, redéfinition de l'effectif des agents bénéficiaires de la manière suivante :

- La collectivité prend en charge automatiquement l'adhésion des agents actifs titulaires ou contractuels occupant des emplois permanents dans la collectivité ;
- Les personnels contractuels occupant des emplois non permanents pourront bénéficier du CNAS à compter du 7<sup>ème</sup> mois de collaboration et jusqu'au terme de celle-ci. Ils devront pour cela signifier leur volonté d'adhérer à la collectivité.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**, cessation de la prise en charge de l'adhésion des personnels retraités. Les agents retraités qui le souhaiteront pourront maintenir leur adhésion au CNAS par l'intermédiaire du COS, une convention ayant été conclue à cet effet entre les deux associations.

#### **TITRES DE RESTAURATION**

La Ville attribue depuis 2005 des titres repas aux agents qui le souhaitent et participe à hauteur de 50% de la valeur faciale des titres de restauration, le complément étant financé par la participation de l'agent.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'acquisition de ces titres se fait dans le cadre d'un marché groupé avec Toulouse Métropole et plusieurs collectivités affiliées à Toulouse Métropole.

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014**, prise en charge de 60% de la valeur faciale du titre de restauration, l'agent bénéficiaire participera à hauteur de 40%.

## ARBRE DE NOEL DE LA VILLE DE BLAGNAC

A l'occasion de l'Arbre de Noël organisé chaque année en décembre, la Ville offre des jouets pour les enfants âgés de 0 à 7 ans révolus et des bons d'achat pour les enfants de 8 à 17 ans révolus.

Ces cadeaux sont offerts aux enfants des agents permanents et des agents non permanents dès lors qu'ils atteignent 7 mois de collaboration à la date de la manifestation.

### LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 39. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<b>SPORTS</b>			
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Rugby	22h30	22h30
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Rugby	10h	10h
EAPS ppal 2 <sup>ème</sup> classe	BSC Rugby	18h30	<b>0h</b>
Adj. d'anim. 2 <sup>ème</sup> classe	Blagnac Football Club	35h	35h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
Adj. tech. 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Tennis Club	17h30	17h30
Adj. adm. 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Tennis Club	35h	<b>0h</b>
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Natation	26h*	26h*
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Athlétisme	35h	35h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Athlétisme	10h	10h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Patinage à roulettes	35h	35h
EAPS ppal 2 <sup>ème</sup> classe	Blagnac Boxing Club	35h	35h
Adj. tech. 2 <sup>ème</sup> classe	Guidon Sprinter	35h	35h
Agent de maîtrise ppal	Blagnac Hockey Club	35h	<b>0h</b>
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Patinage sur glace	5h	<b>0h</b>
<b>MANIFESTATIONS</b>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<b>POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier chef principal	Blagnac Boxing Club	35h	<b>35h**</b>

\* Mise à disposition à raison de 35 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014.

\*\* Mise à disposition du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

### LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 40. CREATIONS D'EMPLOIS

### Filière administrative :

- Cadre d'emplois des attachés 4
- Cadre d'emplois des rédacteurs 3
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs 4

### Filière technique :

- Cadre d'emplois des ingénieurs ou des techniciens 1
- Cadre d'emplois des agents de maîtrise 8

### Filière sociale :

- Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs 1
- Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs 1
- Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants 3
- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles 1
- Cadre d'emplois des agents sociaux 2

### Filière médico-sociale :

- Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures 2

### Filière animation :

- Cadre d'emplois des animateurs ou des adjoints d'animation 3

### Filière police municipale :

- Cadre d'emplois des agents de police municipale 1

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 41. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ETE

Filière	Catégorie B	Catégorie C
Administrative - adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe		60
Technique - adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe		159
Sportive - éducateur des APS	8	
Animation - adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe et adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe		99

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**



## **42. INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le montant de cette indemnité ne peut dépasser le double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **43. PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT EXPOSES PAR DES REPRESENTANTS DE LA VILLE NON ELUS DANS DIFFERENTES INSTANCES, ORGANISMES OU ASSOCIATIONS**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **44. EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **45. QUESTIONS DIVERSES**

- **BILAN 2013 AGENDA 21 :**

**Monsieur RIGOUT** a indiqué que ce bilan était accessible sur le site INTRANET et EXTRANET de la Ville mais ne sera pas distribué aux habitants sous format papier, développement durable oblige.

**Monsieur RIGOUT** a précisé que ce document comportait notamment les tableaux de progression des quarante-quatre actions mises en place depuis deux ans par la municipalité ainsi qu'un tableau comparatif établissant un parallèle entre le plan « Énergie » national et l'Agenda 21 de Blagnac.

- **GENS DU VOYAGE INSTALLÉS SUR LE TERRAIN DE LOISIRS (SECTEUR JARDINS FAMILIAUX ET RUE ALBERT CAMUS) :**

**Monsieur GERSON** a rappelé que des gens du voyage s'étaient installés sur le terrain situé près des jardins familiaux et de la rue Albert Camus mais que ce terrain était avant tout un bassin de récupération des eaux en cas de crue, aménagé en terrain de loisirs souvent utilisé par les jeunes Blagnacais et leurs familles.

**Monsieur GERSON** a indiqué que les gens du voyage avaient précisé qu'ils demeuraient là pour deux semaines mais que les deux semaines s'étaient écoulées et que d'autres caravanes ne cessaient d'arriver, ce qui inquiétait de plus en plus les riverains.

**Monsieur GERSON** a demandé quelle était la position de la municipalité, propriétaire du terrain, par rapport à cette situation, quelle était la procédure à mettre en œuvre pour que les gens du voyage libèrent ce terrain et comment pouvait-il être protégé pour éviter une nouvelle occupation par des caravanes.

**MONSIEUR LE MAIRE** a répondu qu'il déplorait lui aussi l'envahissement régulier des terrains de la commune par les gens du voyage mais que l'arsenal juridique dont disposaient les maires était très limité puisque la décision de procéder à l'évacuation revenait au Préfet.

**MONSIEUR LE MAIRE** a précisé qu'il avait alerté le Préfet et avait demandé qu'il procède à l'évacuation du terrain.

**Monsieur RIGOUT** a ajouté que l'ancienne majorité communautaire de Toulouse-Métropole avait délibéré sur la création d'une aire de grand passage et qu'il espérait que la nouvelle majorité en place ne reviendrait pas sur cette décision.

**Madame BUISSON** a demandé à Monsieur le Maire quelle avait été la position de son groupe lors de ce vote.

**MONSIEUR LE MAIRE** a répondu que son groupe s'était abstenu parce que la création de cette aire de grand passage – en l'occurrence l'aire de Monredon - ne réglait pas le problème d'un dispositif réglementaire actuellement insuffisant et qu'il fallait d'abord une réflexion du gouvernement et des parlementaires sur ce point.

**Madame POINSOT** a ajouté que des riverains des Saoulous excédés lui avaient confié une pétition à remettre à Monsieur le Maire dans laquelle ils demandaient que la municipalité intervienne et prenne leur situation en considération.

**MONSIEUR LE MAIRE** a réitéré ses propos concernant l'impossibilité légale d'intervention des Maires qui doivent s'en remettre au Préfet.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE ZONE DES SAOULOUS :**

**Madame POINSOT** a demandé des précisions concernant le PLU (plan local d'urbanisme) s'étonnant qu'un permis de construire ait été accordé pour une habitation de 7,10 mètres de haut dans la zone des Saoulous.

**Monsieur BIDOUILH** a répondu qu'il ne pouvait lui donner de précisions en l'absence du dossier et qu'il les lui donnerait ultérieurement.

**MONSIEUR LE MAIRE** a ajouté que pour ce type de question, il conseillait d'utiliser la procédure définie dans le règlement intérieur du Conseil municipal : adresser par courrier, avant la séance, une question écrite afin que les éléments demandés puissent être réunis le jour de la séance.

- **INCIVILITES DANS LA CITE BELISAIRE :**

**Madame POINSOT** a souligné les problèmes récurrents créés par des jeunes s'amusant à rouler excessivement vite sur des « quads » dans la cité Bélisaire et a précisé que le bailleur - la société HLM « Cité Jardins » - qui a été contacté, estimait que ceci relevait de la responsabilité de la municipalité.

**MONSIEUR LE MAIRE** a déploré également ces incivilités et a souscrit aux propos de Madame POINSOT et a rappelé la nécessité d'une plus grande disponibilité de la police nationale sur le territoire de la commune à qui il revenait d'intervenir.

**MONSIEUR LE MAIRE** a également rappelé que la police municipale - dont les pouvoirs sont moindres par rapport à ceux de la police nationale - reste vigilante et a ajouté que, encore une fois, l'arsenal législatif se révélait insuffisant.

**Monsieur MAAFRI** a confirmé que le commandant du commissariat avait été saisi ainsi que le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

- **PARKING SOUTERRAIN DE LA CRÈCHE DES DAUPHINS**

**Madame POINSOT** a demandé la mise en place d'un médiateur afin que la situation des riverains de la place des Romarins ne se dégrade pas : en effet, a-t-elle ajouté, il s'agit de rappeler au personnel de la crèche des Dauphins que seize places leur sont réservées dans le parking souterrain et qu'il ne doit pas utiliser le stationnement de la place des Romarins.

**Madame COMBES** a souligné que le personnel de la crèche se garait dans le parking souterrain et a rappelé que le parking de la place des Romarins était un parking public.

- **TEMPÊTE DU 21 MAI**

**Madame BUISSON** a demandé des nouvelles des deux personnes blessées par la chute de panneaux électoraux lors de la tempête du 21 mai.

**Madame BENNAMA** a précisé qu'elle suivait personnellement le dossier de ces deux personnes et a ajouté qu'elles avaient notamment bénéficié, ainsi que leurs familles, du portage des repas à domicile durant leur convalescence.

**Madame BENNAMA** a ajouté qu'elle avait à nouveau rencontré très récemment ces deux Blagnacaises qui ont tenu à remercier la municipalité pour son aide.

**Madame BUISSON** a indiqué qu'elle les avait aussi rencontrées et qu'elle avait eu un compte-rendu différent de leur part.

**Monsieur MAAFRI** a confirmé les propos de Madame BENNAMA, a précisé qu'il s'était rendu au domicile de ces dames et qu'il avait sollicité Madame GUERY pour l'une d'entre elles ayant des problèmes de logement.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 11H30.**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.  
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE À L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

LE MAIRE,  
Bernard KELLER

